

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2643

29 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>AD Tempus Holding S.à r.l. ....</b>	<b>126864</b>	<b>IHK Holding S.à.r.l. ....</b>	<b>126852</b>
<b>Anderson &amp; Jonhson Construction S.à.r.l.</b>	<b>126842</b>	<b>Immobilière Martine Kirsch S.à.r.l. ....</b>	<b>126861</b>
<b>Archi-Concept International S.à.r.l. ....</b>	<b>126854</b>	<b>Koplescht - fréier an hott ....</b>	<b>126849</b>
<b>Autorent Sàrl ....</b>	<b>126852</b>	<b>Les Editions Europe Luxembourg S.A. ..</b>	<b>126860</b>
<b>Berringer Investment S.A. ....</b>	<b>126859</b>	<b>Les Kangourous S.à r.l. ....</b>	<b>126861</b>
<b>BRE/Europe 4-P S.à r.l. ....</b>	<b>126863</b>	<b>LLEDG S.à.r.l. ....</b>	<b>126833</b>
<b>BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l. ....</b>	<b>126853</b>	<b>Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...</b>	<b>126837</b>
<b>BRE/Europe Italy Hotel I S.à r.l. ....</b>	<b>126860</b>	<b>Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft</b>	
<b>BRE/Nicolaus S.à r.l. ....</b>	<b>126863</b>	<b>S.A. ....</b>	<b>126819</b>
<b>BRE/Triangle JV S.à r.l. ....</b>	<b>126864</b>	<b>Mag Holdings S.A. ....</b>	<b>126834</b>
<b>BRE/Triangle Shareholder S.à r.l. ....</b>	<b>126863</b>	<b>Medentic S.A. ....</b>	<b>126820</b>
<b>Credit-Management Systems Europe</b>		<b>Medentic S.A. ....</b>	<b>126833</b>
<b>(CSE) S.A. ....</b>	<b>126818</b>	<b>Merkur Financière S.A. ....</b>	<b>126819</b>
<b>Debers S.A. ....</b>	<b>126821</b>	<b>Metalco Sàrl ....</b>	<b>126860</b>
<b>Den Heischer S.à r.l. ....</b>	<b>126858</b>	<b>Nuovostyle G.m.b.H. ....</b>	<b>126861</b>
<b>Den Pneuenhändler - Lux-Pneus Redange</b>		<b>OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A. ...</b>	<b>126864</b>
<b>s.à r.l. ....</b>	<b>126842</b>	<b>Olliewood Sàrl ....</b>	<b>126862</b>
<b>Erima Sàrl ....</b>	<b>126862</b>	<b>Partenariat Campus Mersch S.à r.l. ....</b>	<b>126823</b>
<b>Espace Immo S.A. ....</b>	<b>126859</b>	<b>Phasecast S.A. ....</b>	<b>126819</b>
<b>Espace Invest S.à r.l. ....</b>	<b>126859</b>	<b>Sensata Management Company S.A. ....</b>	<b>126844</b>
<b>Eurotour 2000 S.A. ....</b>	<b>126862</b>	<b>Serrurerie Klenge Jang S.à.r.l. ....</b>	<b>126818</b>
<b>Ex-Aequo S.à r.l. ....</b>	<b>126853</b>	<b>Serrurerie Klenge Jang S.à.r.l. ....</b>	<b>126818</b>
<b>Fevamotinico S.à r.l. ....</b>	<b>126854</b>	<b>Shell Luxembourgeoise ....</b>	<b>126844</b>
<b>Financière BPHL ....</b>	<b>126852</b>	<b>Soprima ....</b>	<b>126818</b>
<b>Financière Daunou 11 S.A. ....</b>	<b>126819</b>	<b>S.O.S. Dépannage S.à.r.l. ....</b>	<b>126852</b>
<b>Financière Daunou 17 S.A. ....</b>	<b>126864</b>	<b>Stubolux S.A. ....</b>	<b>126820</b>
<b>Futuretech S.A. ....</b>	<b>126862</b>	<b>Vanity s.à.r.l. ....</b>	<b>126853</b>
<b>GDCI-RIEU S.A. ....</b>	<b>126858</b>	<b>Vergo S.A. ....</b>	<b>126820</b>
<b>Ger-La Shipping S.à r.l. ....</b>	<b>126861</b>	<b>Ware SA ....</b>	<b>126859</b>

**Soprima, Société Anonyme.****Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 79.048.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126495/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08160. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Serrurerie Klenge Jang S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9173 Michelbouch, 13, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 99.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 octobre 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008127869/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2008, réf. DSO-CV00031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080148049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Serrurerie Klenge Jang S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9173 Michelbouch, 13, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 99.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 octobre 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008127870/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2008, réf. DSO-CV00032. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080148050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 65.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133196/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04350. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

**Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.855.

Die Gesellschaft wurde gemäß Urkunde des Notars Edmond Schroeder am 9. August 1996 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 6. September 1996, in der Ausgabe Nr. 439 veröffentlicht. Die Satzung wurde durch Beschluss einer ausserordentlichen Hauptversammlung am 5. September 2008 geändert. Diese Änderung wurde durch Notar Henri Hellinckx beurkundet; eine Veröffentlichung steht noch aus.

Der Jahresbericht zum 30. Juni 2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rainer Lemm.

Référence de publication: 2008125827/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00155. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Merkur Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.095.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 que Maître Philippe Morales a été nommé président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133061/4775/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 46566 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008133272/211/11.

(080155949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Phasecast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.037.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 52841 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008133273/211/11.

(080155955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Stubolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.  
R.C.S. Luxembourg B 79.478.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour STUBOLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133299/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04744. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Medentic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 121.732.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour MEDENTIC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133300/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04733. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Vergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 126.890.

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VERGO S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126 890, établie et ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 12 juin 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés tout dernièrement par acte dressé par le ministère du notaire soussigné daté du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2690 du 23 novembre 2007, page 129 106.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à QUARANTE MILLE EUROS (40'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

"EUROTIME S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56 177).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M. L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12716. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133315/239/66.

(080155810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Debers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.798.

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DEBERS S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 798, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 03 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 939 du 24 septembre 2005, page 45028.

Les statuts de la Société ont été modifiés tout dernièrement par acte dressé par le ministère du notaire soussigné daté du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2568 du 12 novembre 2007, page 123259.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à QUARANTE MILLE EUROS (40'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

"EUROTIME S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56 177).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12717. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133317/239/66.

(080155814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Partenariat Campus Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.303.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

1. Bilfinger Berger PI Corporate Services GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Gustav-Stresemannring 1, D-65189 Wiesbaden, registered with the Register of Commerce and Companies of Wiesbaden, Germany, under number HRB 11407,

here represented by Marc MEYERS, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 23, 2008,

2. SOLUDEC S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3B, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 4473,

here represented by Marc MEYERS, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 29, 2008,

3. SOCOM S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, rue du Commerce, L-3895, Foetz, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 49898,

here represented by Marc MEYERS, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in on September 23, 2008.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Partenariat Campus Mersch S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the design, building, financing and management of two schools within the "Campus Scolaire" located in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company in connection with its purpose. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at 12.500 EUR (twelve thousand five hundred euro), represented by 10 (ten) shares in registered form, having a par value of 1.250 EUR (one thousand two hundred fifty euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

When the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to Article 7 and the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### Art. 7. Permitted transfers and pre-emption right on transfer of shares.

#### 7.1. Permitted transfers

Each shareholder shall be permitted to transfer any of its shares to a Permitted Transferee, without prejudice to Clause 7.2 hereunder.

**Permitted Transferee** means any affiliate of a shareholder, or any company or trust belonging to or controlled by or for the benefit of a founder of the Company.

#### 7.2. Pre-emption right on transfer of shares

Any transfer of shares from any of the shareholders which is not a transfer to a Permitted Transferee, shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other shareholders (the Other Shareholders) in proportion to their respective shareholding in accordance with the terms and conditions set out below:

Any shareholder who wishes to transfer his shares (the Offering Shareholder) shall notify as soon as possible the Other Shareholders at the address mentioned in the register of shareholders about the contemplated transfer. The notice shall be sent by registered letter with indication of the number of shares the Offering Shareholder intends to transfer, the identity and the address of the prospective transferee(s), and, the price or the value of the shares (the Price) agreed by the parties to the proposed transfer and all other terms and conditions of the planned transfer (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall constitute an irrevocable offer.

From the date of the Transfer Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights in proportion to their respective shareholding within fifteen (15) business days following the receipt of the Transfer Notice with respect to the shares which the Offering Shareholder intends to transfer.

The Other Shareholders, who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shareholders) by registered letter with indication of the number of shares in respect of which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of such letter.

If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of shares smaller than the number of shares offered, the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining shares under the same conditions as the first pre-emptive right but can bid for any number of shares (Second Pre-emptive Right). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the Board (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shareholders) by registered letter within fifteen (15) business days of the despatch by the Board of a notice to the Other Shareholders regarding the existence of shares to which the Second Pre-emptive Right shall apply.

If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the shares can be transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to the relevant shares and the Offering Shareholder may transfer such shares under the terms and conditions indicated in the Transfer Notice and the Other Shareholders shall exercise their voting rights in the Company to give effect to such transfer.

The payment of the Price or, as the case may be, the consideration for the shares to be transferred as a result of the exercise of the pre-emptive right and the Second Pre-emptive Right and the transfer of the shares shall take place simultaneously within fifteen (15) business days following the exercise of the pre-emptive right(s), without interest.



### III. Management - Representation

#### Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 9. Board of managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions), in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are validly adopted only if at least one-half of the share capital is present or represented. If this quorum is reached, the resolutions are adopted by a majority of the votes cast. If this quorum is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time. No quorum is required for this second General Meeting or second written consultation and the resolutions are adopted by a majority of the votes cast.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares a management report, the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments, and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the profit and loss account and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non available provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

### *Subscription and payment*

Bilfinger Berger PI Corporate Services GmbH, represented as stated above, subscribes to 8 (eight) shares in registered form, having a par value of 1.250 € (one thousand two hundred and fifty euro) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of 10.000 € (ten thousand euro),

SOLUDEC S.A., represented as stated above, subscribes to 1 (one) share in registered form, having a par value of 1.250 € (one thousand two hundred fifty euro) and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of 1.250 € (one thousand two hundred and fifty euro),

And

SOCOM S.A., represented as stated above, subscribes to 1 (one) share in registered form, having a par value of 1.250 € (one thousand two hundred fifty euro) and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of 1.250 € (one thousand two hundred and fifty euro).

The amount of 12.500 € (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand (2.000.-€) euro.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Daniel Strücker, Managing Director, born in Düsseldorf, Germany on August 2nd, 1972, residing professionally at Gustav Stresemann Ring 1 65189 Wiesbaden, Germany;

And

Oliver Lauw, project manager, born in Antwerp, Belgium on April 15th, 1975 residing professionally at Gustav Stresemann Ring 1, 65189 Wiesbaden, Germany.

2. The registered office of the Company is set at 1A, Heienhaff, L-1736, Senningerberg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trentième jour de septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Bilfinger Berger PI Corporate Services GmbH, une société constituée en Allemagne, dont le siège social se situe à Gustav- Stresemann Ring 1, D- 65189 Wiesbaden, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Wiesbaden, Allemagne, sous le numéro HRB 11407,

représentée par Marc MEYERS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2008,

2. SOLUDEC S.A., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 3 B, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 4473,

représentée par Marc MEYERS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2008,

Et

3. SOCOM S.A., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 10, rue du Commerce, L-3895, Foetz, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49898,

représentée par Marc MEYERS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1. Le nom de la société est "Partenariat Campus Mersch S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la conception, la construction, le financement et l'exploitation de deux écoles au sein du "Campus Scolaire" situé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société en lien avec ces objectifs. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euro), représenté par 10 (dix) parts sociales sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante euro), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'article 7 et à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait, à cet effet, des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### Art. 7. Transferts autorisés et droit de préemption relatif au transfert de parts sociales.

#### 7.1. Transferts autorisés

Chaque associé est autorisé à céder ses parts sociales à un Cessionnaire Autorisé et ce, sans préjudice de l'article 7.2.

**Cessionnaire Autorisé** signifie toute personne liée à un associé ou toute société ou fiducie appartenant à ou étant contrôlée par ou pour le bénéfice d'un fondateur de la Société.

#### 7.2. Droit de préemption relatif au transfert de parts sociales

Tout transfert de parts sociales réalisé par un associé en faveur d'une personne qui n'est pas un Cessionnaire Autorisé sera soumis à un droit de préemption en faveur des autres associés (les Autres Associés) proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent et ce, conformément aux termes et conditions exposés ci-après:

Tout associé désireux de céder ses parts sociales (l'Associé Offrant) doit notifier, dès que possible, le transfert envisagé aux Autres Associés à l'adresse mentionnée dans le registre des associés. La notification doit être envoyée par lettre recommandée portant mention du nombre de parts sociales que l'Associé Offrant entend céder ainsi que de l'identité et de l'adresse du/des cessionnaire(s) potentiel(s). La notification fera également mention du prix ou de la valeur des parts sociales (le Prix) convenu entre les parties ainsi que de l'ensemble des termes et conditions du transfert envisagé (l'Offre de Cession). L'Offre de Cession constitue une offre irrévocable.

A compter de la date de réception de l'Offre de Cession, les Autres Associés disposent d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour exercer leur droit de préemption quant aux parts sociales que l'Associé Offrant entend transférer et ce, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Les Autres Associés, qui désirent exercer leur droit de préemption, doivent le notifier à l'Associé Offrant (à l'adresse mentionnée dans le registre des associés) par lettre recommandée portant mention du nombre de parts sociales sur lesquelles ils désirent exercer leur droit de préemption. Le droit de préemption sera réputé avoir été exercé à la date d'envoi de ce courrier recommandé.

Si l'exercice des droits de préemption porte sur un nombre de parts sociales inférieur au nombre de parts sociales offertes, les Autres Associés ayant fait usage de leur droit de préemption seront autorisés à préempter les parts restantes, aux mêmes conditions que lors du premier tour de préemption et ce, sur autant de parts sociales qu'ils le souhaitent (le Second Droit de Préemption). Les Autres Associés qui désirent faire usage du Second Droit de Préemption devront le notifier au Conseil (au siège social de la Société) et à l'Associé Offrant (à l'adresse mentionnée dans le registre des associés) par lettre recommandée dans les quinze (15) jours ouvrables de l'envoi de la notification par ce Conseil aux Autres Associés mentionnant l'existence des parts sociales soumises au d'un Second Droit de Préemption.

Si, après l'exercice du Second Droit de Préemption, l'ensemble des parts sociales ne peut être cédé, le droit de préemption sera considéré comme n'ayant pas été exercé sur le solde de parts sociales restantes et l'Associé Offrant pourra les transférer selon les termes et conditions indiquées dans l'Offre de Cession. Les Autres Associés devront faire usage de leur droit de vote de manière à rendre effectif ce transfert.

Le paiement du Prix ou, le cas échéant, le prix des parts sociales préemptées lors du premier ou du Second Droit de Préemption des parts sociales et le transfert des parts sociales auront lieu simultanément dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'exercice du/des droit(s) de préemption et ce, sans porter d'intérêt.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés ne peuvent être valablement adoptées que si au moins la moitié du capital social est présent ou représenté. Si ce quorum est atteint, les résolutions sont adoptées par la majorité de voix exprimées. Si ce quorum n'est pas atteint à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois. Aucun quorum n'est requis pour cette seconde Assemblée Générale ou seconde consultation écrite et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse un rapport de la gérance, le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du compte de profits et pertes et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

### *Souscription et libération*

Bilfinger Berger PI Corporate Services GmbH représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 8 (huit) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1.250 € (mille deux cent cinquante euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de 10.000 € (dix mille euro),

SOLUDEC S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1.250 € (mille deux cent cinquante euro), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de 1.250 € (mille deux cent cinquante euro),

Et

SOCOM S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1.250 € (mille deux cent cinquante euro), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de 1.250 € (mille deux cent cinquante euro).

Le montant de 12.500 € (douze mille cinq cent euro) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille (2.000.-) euros.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Daniel Strücker, managing Director, né à Düsseldorf, Allemagne le 2 août 1972, résidant professionnellement à Gustav Stresemann-Ring 1, 65189 Wiesbaden, Allemagne,

Et

Oliver Lauw, project manager, né à Anvers, Belgique le 15 avril 1975, résidant professionnellement à Gustav Stresemann-Ring 1, 65189 Wiesbaden, Allemagne.

2. Le siège social de la Société est établi au 1A, Heienhaff, L-1736, Senningerberg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.



Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Meyers, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 9 octobre 2008, Relation: RED/2008/1227. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents, à 0,5%= 62,50 €.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 octobre 2008.

LEONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008133194/240/557.

(080155704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Medentic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.732.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour MEDENTIC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133310/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04732. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**LLEDG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.216.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire" de Monsieur Leo TSCHEREPPOV, gérant de sociétés, né à Kalinskoje (Kirghizistan - URSS) le 2 novembre 1951, demeurant à CH-8008 Zurich (Suisse), 27, Färberstrasse;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "LLEDG S.à R.L. ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.216, a été constituée suivant acte reçu le 5 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 578 du 13 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "LLEDG S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LLEDG S.à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. FONTAINE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39069. - Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133327/211/45.

(080156005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

### **Mag Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 158.783.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.489.

In the year two thousand and eight, on the seventh of October.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "MAG HOLDINGS S.A." R.C.S Luxembourg B 107 489, a company having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary André Jean Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated April 1, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 871 of September 9, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated March 13, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1090 of June 3, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated December 13, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 257 of February 27th, 2007.

No other amendment has been made since.

The meeting begins at 14.00 p.m, Mrs. Muriel TRAP, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Isabel DIAS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 14.630.850 (fourteen million six hundred thirty thousand and eight hundred and fifty) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, representing the total issued share capital of EUR 146.308.500.- (hundred forty-six million three hundred and eight thousand and five hundred euros) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders represented having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and by the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be files at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1.) Increase of the authorised capital from EUR 150,000,000 to EUR 160,000,000.

2.) Increase of the issued share capital by an amount of EUR 12,475,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 146,308,500.- to EUR 158,783,500 by the creation and issue of 1,247,500 new shares with a par value of EUR 10.- each.

3.) Subscription of the 1,247,500 new shares and payment by contribution in kind.

4.) Amendment of Article 3, paragraphs 1 and 2, of the Articles of Incorporation.

5.) Miscellaneous

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The new authorized capital is fixed at EUR 160,000,000, represented by sixteen million (16.000.000) shares of a par value of ten euro (EUR 10.- ) each.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 12,475,000.- so to raise it from its present amount of EUR 146.308.500.- to EUR 158,783,500 by the creation and issue of 1,247,500 new shares with a par value of EUR 10.- each.

These new shares have been entirely subscribed in the following manner:

- 623,750 shares by Abri Holdings Limited, incorporation number 81184, a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O.Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Anton Baturin, prenamed, by virtue of a proxy given on October 01, 2008,

- 623,750 shares by Bouclier Holdings Limited, incorporation number 81185, a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O.Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Anton Baturin, prenamed, by virtue of a proxy given on October 01, 2008,

Said proxies, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The subscription of the 1,247,500 new shares has been proved to the undersigned notary by relevant papers and all these shares have been entirely paid-up by the two prenamed companies by a contribution in kind consisting in 100,000 shares with a par value of EUR 1.- each and representing 100% of the issued share capital of the company Magnezit Trading Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus under number 196153, a company with registered office at 7D, Nikou Kranidioti, Tower 4, Office 302, 2411 Egkomi, Nicosia.

The total value of the present contribution in kind which amounts to EUR 12,475,000.- is allotted entirely to the share capital of the Company.

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above described contribution in kind has been drawn up on October 06, 2008 by Tom Richard Gordon of Audex Sarl, réviseurs d'entreprises in Luxembourg, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report concludes as follows:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports des titres de la société MAGNEZIT TRADING LIMITED ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie de la société anonyme MAG HOLDINGS S.A."

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, Article 3, paragraphs 1 and 2, of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at one hundred fifty-eight million seven hundred eighty-three thousand five hundred euro (158.783.500.-), divided into fifteen million eight hundred seventy-eight thousand three hundred fifty (15.878.350) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The authorized capital is fixed at one hundred and sixty million euro (EUR 160,000,000.-), divided into sixteen million (16,000,000) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each."

*Capital tax*

Since the present contribution in kind consists of 100% of the shares of Magnezit Trading Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, member of the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 14.30 p.m.

In faith of which we the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English. States herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept octobre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAG HOLDINGS S.A.", R.C. B Numéro 107 489, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 9 septembre 2005.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1090 du 3 juin 2006.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 257 du 27 février 2007.

Il n'a été procédé depuis à aucune autre modification.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Muriel TRAP, employée privée, avec adresse professionnelle à L- 1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les (14.630.850) quatorze million six cent trente mille huit cent cinquante actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 146.308.500.- sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés à l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital autorisé de EUR 150,000,000 à EUR 160,000,000.
2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 12,475,000.-, de sorte à l'augmenter de EUR 146.308.500.- à EUR 158.783.500.- par la création et l'émission de 1.247,500 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune.
3. Souscription des 1.247,500 actions nouvelles et libération par un apport en nature.
4. Modification subséquente de l'article 3, paragraphes 1<sup>er</sup> et 2 des statuts.
5. Divers

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nouveau capital autorisé est fixé à EUR 160,000,000, représenté par 16.000.000 (seize millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté à raison de 12,475,000.-, pour le porter de son montant de EUR 146.308.500.- à la somme de EUR 158.783.500.- par la création et l'émission de 1.247,500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites comme suit:

- 623,750 actions par Abri Holdings Limited, enregistrée sous le numéro 81184, une société établie et ayant son siège social au Tropic Isle Building, P.O.Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Anton Baturin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2008,

- 623,750 actions par Bouclier Holdings Limited, enregistrée sous le numéro 81185, société établie et ayant son siège social au Tropic Isle Building, P.O.Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représenté par Monsieur Anton Baturin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La réalité de la souscription des 1.247,500 actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par les deux sociétés précitées par les deux sociétés précitées par un émises en contrepartie d'un apport en nature constitué de 100,000 actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un) chacune et représentant 100% du capital social de la société Magnezit Trading Limited, enregistrée à Chypre sous le numéro 196153, établie et ayant son siège social à 7D, Nikou Kranidioti, Tower 4, Office 302, 2411 Egkomi, Nicosia.

La valeur totale du présent apport en nature fixé à EUR 12,475,000.- est entièrement allouée au capital social de la société.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1- et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 6 octobre 2008, par Tom Richard Gordon de Audex Sàrl, réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports des titres de la société MAGNEZIT TRADING LIMITED ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie de la société anonyme MAG HOLDINGS S.A."

#### *Troisième résolution*

En conséquence, l'article 3, paragraphes 1<sup>er</sup> et 2, des statuts est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (158.783.500.- EUR), divisé en quinze millions huit cent soixante-dix-huit mille trois cent cinquante (15.878.350) actions d'une valeur nominative de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent soixante millions euros (EUR 160,000,000.-), divisé en seize millions d'actions (16,000,000) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune"

#### *Droit d'apport*

Comme le présent apport en nature consiste en 100% des actions de la sociétés Magnezit Trading Limited, une société constituée sous les lois de Chypre, membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi datée du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Trap, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 13 octobre 2008, LAC/2008/41484. — Reçu douze euros € 12.-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008133323/5770/193.

(080155751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

### **Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.094.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 29 May 2008;

2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 29 May 2008;

3. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 29 May 2008;

4. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 41263 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 29 May 2008.

Collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Schaeffer, dated 13 May 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda:*

1. Amendment of article 2 of the articles of association;
2. Amendment of article 14 of the articles of association; and
3. Decision to acknowledge the existing classes of shares of the Company and to create new classes of shares.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders of the Company resolve to change the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company to reflect such change, so that article 2 shall read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company may also provide any kind of services whatsoever including without limitation administrative, accounting, commercial, information technology and human resources services and support and make available any office equipments to its subsidiaries, and directly or indirectly affiliated or related companies."

*Second resolution*

The Shareholders of the Company resolve to amend the Shareholders decision process of the Company and subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect such change, so that article 14 shall read as follows:

" **Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may vote only on matters related to a class of shares which he owns.

For decisions related to all classes of shares, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions related to all the classes of shares are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's aggregate share capital including all the classes of shares, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended. No amendment can be made to the articles of association of the Company that materially alters the rights of the holders of a class of shares without the approval of the majority of the holders of shares of such class."

#### *Third resolution*

The Shareholders of the Company resolve to acknowledge the existing classes of shares of the Company and to create new classes of shares, each relating to an investment realised by the Company, either directly or indirectly through one of its subsidiaries. The classes of shares are distinguished with reference to a letter of the alphabet followed by a number. As a result, the existing classes of shares and the new classes of shares will be classified as follows:

Classes of shares relating to investments made by Lone Star Fund II will be designated as class A to class Z, and if there are more share classes than letters of the alphabet for investments made by Lone Star Fund II, the share classes will be designated as classes AA to ZZ.

Classes of shares relating to investments made by Lone Star Fund III will be designated as class A-1 to class Z-1, and if there are more share classes than letters of the alphabet for investments made by Lone Star Fund III, the share classes will be designated as classes AA-1 to ZZ-1.

Classes of shares relating to investments made by Lone Star Fund IV will be designated as class A-2 to class Z-2, and if there are more share classes than letters of the alphabet for investments made by Lone Star Fund IV, the share classes will be designated as classes AA-2 to ZZ-2.

Classes of shares relating to investments made by Lone Star Fund V will be designated as class A-3 to class Z-3, and if there are more share classes than letters of the alphabet for investments made by Lone Star Fund V, the share classes will be designated as classes AA-3 to ZZ-3.

Classes of shares relating to investments made by Lone Star Real Estate Fund will be designated as class A-4 to class Z-4, and if there are more share classes than letters of the alphabet for investments made by Lone Star Real Estate Fund, the share classes will be designated as classes AA-4 to ZZ-4.

Classes of shares relating to investments made by Lone Star Fund VI will be designated as class A-5 to class Z-5, and if there are more share classes than letters of the alphabet for investments made by Lone Star Real Estate Fund, the share classes will be designated as classes AA-5 to ZZ-5.

All the shares will remain ordinary shares.

Each class of shares created in relation to a particular investment will entitle its holder(s) to the profits related to this investment. Losses will be allocated to the class of shares related to the investment by which they were suffered and the other classes shall not be liable for any such losses. All costs suffered by the Company, which are not related to an investment in particular, will be shared pro rata between all the shares. Costs directly related to an investment will be allocated to the relevant class of shares.

Upon the liquidation of the Company, each class of shares created in relation to a particular investment will entitle its holder(s) to the proceeds resulting from the liquidation of this investment.

Additional classes of shares can be created from time to time at the occasion of a share capital increase.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 mai 2008;

2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 mai 2008;

3. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 mai 2008; et

4. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 41263 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 mai 2008.

Ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schaeffer, en date du 13 mai 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société; et
3. Décision de créer plusieurs nouvelles classes de parts sociales.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés de la Société décident de changer l'objet social de la Société et ainsi de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société peut également fournir tout type de prestation de service, notamment et sans limitation, des services et/ou des supports de gestion administrative, de comptabilité, commerciaux, informatiques et de ressources humaines, ainsi



que la mise à disposition de toute sorte de matériel de bureau à ses filiales, à toute société du groupe ou affiliée ou encore liée directement ou indirectement."

#### *Deuxième résolution*

Les Associés de la Société décident de changer le processus de décision des Associés de la Société et ainsi de modifier l'article 14 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générales des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut voter seulement sur des sujets en relation avec la classe de parts sociales qu'il détient.

Pour les décisions en relation avec tous les classes de parts sociales, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues. Les décisions collectives concernant l'entièreté des parts sociales sont prises valablement seulement si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les décisions modifiant les statuts de la Société peuvent être adoptées uniquement par la majorité des associés détenant au minimum trois quarts du capital social collectif de la Société, comprenant toutes les parts sociales, sujet à la loi du 10 août 1915, comme modifiée. Aucune modification des statuts de la Société affectant matériellement les droits des détenteurs d'une classe de parts sociales ne peut être faite sans l'accord de la majorité des détenteurs de cette classe de parts sociales donnée."

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de prendre acte des classes de parts sociales existantes et de créer de nouvelles classes de parts sociales, toute en relation avec l'investissement réalisé par la Société, soit directement ou indirectement à travers une ou plusieurs filiales. Les classes de parts sociales sont désignées par une lettre de l'alphabet, suivies d'un numéro. Par conséquent, les classes de parts sociales existantes et les nouvelles classes de parts sociales sont classées de la façon suivante:

Les classes de parts sociales en relation avec les investissements réalisés par Lone Star Fund II seront désignées comme Classe A à Classe Z et s'il y a plus de classes de parts sociales que de lettres de l'alphabet pour les investissements réalisés par Lone Star Fund II, les classes de parts sociales seront désignées comme Classe AA à Classe ZZ.

Les classes de parts sociales en relation avec les investissements réalisés par Lone Star Fund III seront désignées comme Classe A-1 à Classe Z-1 et s'il y a plus de classes de parts sociales que de lettres de l'alphabet pour les investissements réalisés par Lone Star Fund III, les classes de parts sociales seront désignées comme Classe AA-1 à Classe ZZ-1.

Les classes de parts sociales en relation avec les investissements réalisés par Lone Star Fund IV seront désignées comme Classe A-2 à Classe Z-2 et s'il y a plus de classes de parts sociales que de lettres de l'alphabet pour les investissements réalisés par Lone Star Fund IV, les classes de parts sociales seront désignées comme Classe AA-2 à Classe ZZ-2.

Les classes de parts sociales en relation avec les investissements réalisés par Lone Star Fund V seront désignées comme Classe A-3 à Classe Z-3 et s'il y a plus de classes de parts sociales que de lettres de l'alphabet pour les investissements réalisés par Lone Star Fund V, les classes de parts sociales seront désignées comme Classe AA-3 à Classe ZZ-3.

Les classes de parts sociales en relation avec les investissements réalisés par Lone Star Real Estate Fund seront désignées comme Classe A-4 à Classe Z-4 et s'il y a plus de classes de parts sociales que de lettres de l'alphabet pour les investissements réalisés par Lone Star Real Estate Fund, les classes de parts sociales seront désignées comme Classe AA-4 à Classe ZZ-4.

Les classes de parts sociales en relation avec les investissements réalisés par Lone Star Fund VI seront désignées comme Classe A-5 à Classe Z-5 et s'il y a plus de classes de parts sociales que de lettres de l'alphabet pour les investissements réalisés par Lone Star Fund VI, les classes de parts sociales seront désignées comme Classe AA-5 à Classe ZZ-5.

Toutes les parts sociales restent des parts sociales ordinaires.

Chaque classe de parts sociales créée en relation avec un investissement particulier donnera droit à son (ses) titulaire (s) aux bénéfices liés à l'investissement. Les pertes seront allouées à la classe de parts sociales liée à l'investissement et ne seront pas supportées par les autres classes. Les frais de la Société, qui ne sont pas liés à un investissement en particulier, seront partagés au pro rata entre toutes les parts sociales. Les frais en relation directe avec un investissement seront alloués à la classe de parts sociales correspondante.

Dès la liquidation de la Société, chaque classe de parts sociales liée à un investissement particulier donnera droit à son (ses) titulaire(s) aux bénéfices résultant de la liquidation de cet investissement.

Des parts sociales additionnelles peuvent être créées ponctuellement lors d'une augmentation de capital.

#### *Frais*

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société, en raison du présent acte, sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, LAC/2008/22681. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008132760/5770/247.

(080155198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Anderson & Jonhson Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7731 Colmar-Berg, 42, rue Langenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 128.359.

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2008*

La présente assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Cession des parts sociales:

Monsieur DELGADO SEMEDO Manuel a cédé 49 parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euro la part chacune et Madame FORTES Anne-Marie a cédé 51 parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euro la part chacune

à

Monsieur FORTES Vicente Silvestre, qui accepte, pour le prix d'un euro la part sociale (1 €), acquitté à cette date, devenant ainsi associé unique de la société.

La répartition des parts sociales après le 29 septembre 2008 est donc la suivante:

Monsieur FORTES Vicente Silvestre, PLATEAU ST. MAURICE, 24, F-88210, SENONES / FRANCE, 100 parts sociales

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Madame Fortes Anne-Marie, gérante, lève la séance après signature du présent procès-verbal.

Signature.

Référence de publication: 2008127885/801165/23.

Enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2008, réf. DSO-CV00035. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080148528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Den Pneuhändler - Lux-Pneus Redange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.939.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Paul NESEN, maître-mécanicien, né le 10 avril 1965 à Ettelbruck (matr. 1965 04 10 230), demeurant à L-9189 Vichten, 3, rue des Vergers;

2) Monsieur Thierry BOSSERS, ingénieur industriel, né à Ettelbruck le 13 janvier 1982 (matr. 1982 01 13 252), demeurant à L-9189 Vichten, 9, rue de Michelbouch;

3) Monsieur Jean-Luc SCHOUJEAN, maître-mécanicien, né le 23 novembre 1974 à Ettelbruck (matr. 1974 11 23 234), demeurant à L-8531 Eil, 19, Kazeneck,

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «Den Pneuhändler - Lux-Pneus Redange s.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Redange. Il pourra être transféré en toute autre localité de la Commune de Redange par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un atelier de mécanicien, de carrosserie et d'électricien pour voitures et véhicules automoteurs, la vente et le commerce de véhicules automoteurs, de camions, d'autobus et d'autocars, de motos et de motocyclettes, de machines de génie civil, la vente et le commerce d'accessoires pour véhicules automoteurs, la vente de carburant, de lubrifiants, huiles pour véhicules automoteurs, la vente et le commerce de produits alimentaires et de produits d'entretien, la vente et le commerce de matériaux, d'outils et de machines en général ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

La société est autorisée à accepter la représentation d'entreprises ou de marchandises. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,00 €) divisé en cent-vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement souscrit et libéré par les comparants prénommés dans les proportions suivantes:

Monsieur Jean-Paul NESEN, prénommé, .....	42 parts
Monsieur Thierry BOSSERS, prénommé, .....	42 parts
Monsieur Jean-Luc SCHOUJEAN, prénommé, .....	<u>42 parts</u>
Total .....	126 parts

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

*Frais*

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8510 Redange-Attert, 60, Grand-rue.
  2. Est nommé gérant technique de la société Monsieur Jean-Luc SCHOUJEAN, prénommé, et gérants administratifs Monsieur Jean-Paul NESEN et Monsieur Thierry BOSSERS, prénommés.
  3. Les gérants sont habilités à engager en toutes circonstances la société par leur signature conjointe.
  4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. NESEN, T. BOSSERS, J.-L. SCHOUJEAN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, DIE/2008/8518. - Reçu soixante-trois euros (0,5% - EUR 63,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. Ries.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 octobre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008128012/4917/95.

(080147340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.569.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 979 du 18 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensata Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2008133306/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05515. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

In the year two thousand and eight, the twenty-sixth day of September,  
before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held, in Luxembourg, an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder off Shell Luxembourgeoise, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 7, rue de l'Industrie, L -8069 Bertrange, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 7.479 (the Company). The Company was incorporated on 31 March 1920. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 January 2008, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1780 dated 18 July 2008.

There appeared Shell Petroleum N.V., a company organised under the laws of the Netherlands with its registered office at 30, Carel van Bylandtlaan, 2596 The Hague, the Netherlands, and being registered with the Kamer van Koophandel under number 27002687 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Hans SEVENANTS, residing in Kiezelstraat 2A, 3350 Linter, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal,

which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 456,391 (four hundred and fifty and six thousand three hundred and ninety-one) shares having a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euros), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 310 (three hundred and ten Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 141,481,210 (one hundred forty-one million four hundred and eighty-one thousand two hundred and ten Euro), represented by 456,391 (four hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-one) shares with a par value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each, to an amount of EUR 141,481,520 (one hundred and forty-one million four hundred and eighty-one thousand five hundred and twenty Euro) by way of the creation and issuance of one new share of the Company with a par value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) together with an aggregate share premium;

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above by way of the contribution of 24,091 (twenty four thousand ninety one) shares of Shell Finance Luxembourg S.à r.l. to the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase under item 2. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the issue of the new shares as per item 2. above, with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the voting corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 310 (three hundred and ten Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 141,481,210 (one hundred forty-one million four hundred and eighty-one thousand two hundred and ten Euro) to a nominal amount of EUR 141,481,520 (one hundred and forty-one million four hundred and eighty-one thousand five hundred and twenty Euro) by way of the creation and issuance of one share, having a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euro), together with an aggregate share premium that is equal to the Euro equivalent of USD 4,400,390,458 (four billion four hundred million three hundred and ninety thousand four hundred and fifty-eight United States Dollars) on the basis of the exchange rate of 26 September 2008, decreased by an amount of EUR 310 (three hundred and ten Euro).

*Third resolution*

The Meeting accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of one share having a par value of EUR 310 (three hundred and ten Euro), and to pay it up in full by way of a contribution in kind consisting in of 24,091 (twenty four thousand ninety-one) shares it holds in Shell Finance Luxembourg (the Shares).

The contribution in kind made by the Sole Shareholder shall be allocated to the extent of EUR 310 (three hundred and ten Euro) to the nominal share capital account of the Company and the balance in an amount that is equal to the Euro equivalent of USD 4,400,390,458 (four billion four hundred million three hundred and ninety thousand four hundred

and fifty-eight United States Dollars) on the basis of the exchange rate of 26 September 2008, decreased by an amount of EUR 310 (three hundred and ten Euro) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate value and transferability of the Shares contributed to the Company are supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder having contributed the Shares, which is countersigned by the management of the Company (the Transferability Certificate) and which confirms inter alia that the aggregate total value of the Shares amounts to the Euro equivalent of USD 4,400,390,458 (four billion four hundred million three hundred and ninety thousand four hundred and fifty-eight United States Dollars), on the basis of the applicable exchange rate of 26 September 2008 and that the Shares are freely transferable to the Company.

A copy of the Transferability Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

On the basis of the Transferability Certificate and of the contribution and subscription agreement dated 26 September 2008 entered into by and between Shell Petroleum NV, as contributor and the Company, as contributee, the notary witnesses the payment of the nominal capital and issue premium of the Company of the share capital increase being the object of the current shareholder meeting.

The Meeting resolves to issue and hereby issues one new share to Shell Petroleum N.V.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder	Number of shares
Shell Petroleum N.V. ....	456,392
TOTAL .....	456,392

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at EUR 141,481,520 (one hundred and forty-one million four hundred and eighty-one thousand five hundred and twenty Euro), represented by 456,392 (four hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-two) shares having a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by Shell Petroleum N.V. and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to Shell Petroleum N.V. with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

#### *Declaration*

As following the contribution by Shell Petroleum N.V., prenamed, which is a contribution in kind of 24.091 (twenty-four thousand ninety-one) shares held by Shell Petroleum N.V. in Shell Finance Luxembourg S.à r.l., the Company holds more than 65% of the issued share capital of Shell Finance Luxembourg S.à r.l., prenamed, a company which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, and as the Company has its place of effective management and statutory seat in a Member state of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately nine thousand Euros.

For the purposes of the registration the amount of the share premium is evaluated at 3,019,107,583.23 EUR.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue, à Luxembourg, une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Shell Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.479 (la Société). La Société a été constituée le 31 mars 1920. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 31 janvier 2008 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-No17'80 du 18 juillet 2008.

A comparu Shell Petroleum N.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 30, Carel van Bylandtlaan, 2596 la Haye, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 27002687 (l'Associé Unique).

ci-après représentée par Monsieur Hans SEVENANTS, de résidence à Kiezelstraat 2A, 3350 Linter, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 456.391 (quatre cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 310 (trois cent dix Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 141.481.210 (cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent dix Euros) représenté par 456.391 (quatre cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune, à un montant de EUR 141.481.520 (cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt Euros) par voie de la création et de l'émission de une part sociale de la Société, d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros), ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription et libération en nature de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par la voie de l'apport de 24.091 (vingt-quatre mille quatre-vingt-onze) actions de Shell Finance Luxembourg S.à r.l. à la Société;

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

6. Divers,

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se reconnaissant comme dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 310 (trois cent dix Euros), afin de porter le montant du capital social de son montant actuel de EUR 141.481.210 ( cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent dix Euros) à un montant de EUR 141.481.520 (cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt Euros) par voie de la création et de l'émission d'une part sociale de la Société, d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total correspondant à l'équivalent en Euro de la somme de USD 4.400.390.458 (quatre milliards quatre cents millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis) sur la base du taux de change du 26 septembre 2008, réduit d'un montant de EUR 310 (trois cent dix Euros).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

### Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission d'une part sociale ayant une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) et libère entièrement ladite nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature consistant en 24.091 (vingt-quatre mille quatre-vingt-onze) parts sociales qu'il détient dans Shell Finance Luxembourg S.à r.l. (les Parts Sociales).

L'apport en nature fait par l'Associé Unique doit être affecté au nominal du capital social de la Société pour un montant de EUR 310 (trois cent dix Euros) et le solde d'un montant total correspondant à l'équivalent en Euro de la somme de USD 4.400.390.458 (quatre milliards quatre cents millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis) sur la base du taux de change du 26 septembre 2008, réduit d'un montant de EUR 310 (trois cent dix Euros) doit être affecté au compte prime d'émission de la Société.

La preuve du montant et de la libre transférabilité des Parts Sociales a été fournie sous forme d'un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par la Société (le Certificat), lequel certificat confirme, inter alia, que la valeur des Parts Sociales est d'un montant total correspondant à l'équivalent en Euro de la somme de USD 4.400.390.458 (quatre milliards quatre cents millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis) sur la base du taux de change du 26 septembre 2008 et que les Parts Sociales sont librement cessibles à la Société.

Un exemplaire du Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur la base du Certificat et du contrat de contribution et souscription daté du 26 septembre 2008 entre Shell Petroleum N.V. en qualité d'apporteuse et la Société, en tant que receveuse de l'apport, le notaire prend acte du paiement au capital nominal de la Société et de l'affectation au compte prime d'émission de la Société du montant de l'augmentation du capital social objet de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide d'émettre et émet une nouvelle part sociale à Shell Petroleum N.V.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

Associé	Nombre de parts sociales
Shell Petroleum N.V. ....	<u>456.392</u>
TOTAL .....	456.392

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 141.481.520 (cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt Euros) représenté par 456.392 (quatre cent cinquante six mille trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune."

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par Shell Petroleum N.V. et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des parts sociales de la Société à Shell Petroleum N.V. auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

### Déclaration

Suite à l'apport par Shell Petroleum N.V., ci-avant dénommée, consistant en un apport en nature de 24.091 (vingt-quatre mille quatre-vingt-un) parts sociales détenues par Shell Petroleum N.V. dans Shell Finance Luxembourg S.à.r.l., la Société détient plus de 65% du capital social libéré de Shell Finance Luxembourg S.à .r.l., ci-avant dénommée, une société ayant son centre de gestion effective et son siège statutaire dans un État membre de l'Union Européenne, et considérant que la Société a son centre de gestion effective et son siège statutaire dans un État membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

### Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à neuf mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la prime d'émission est évalué à 3.019.107.583,23 EUR.



126849

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: SEVENANTS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2008. Relation GRE/2008/3919. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008131935/231/250.

(080154286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Koplescht - fréier an hott, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8189 Kopstal, 28, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg F 7.743.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

et ceux qui seront admis ultérieurement, est créée une association sans but lucratif régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nature, dénomination et siège.** L'association prend la dénomination de «Koplescht - fréier an hott». Son siège est établi à Kopstal, 28, rue de Saeul, L-8189.

**Art. 2 Objet.**

(1) L'association a pour objet d'explorer et de documenter le passé des localités de Kopstal et de Bridel ainsi que celui de la région avoisinante, d'en saisir en continu le vécu actuel et de présenter le résultat de ses recherches et activités au public par les moyens qu'elle juge appropriés et dans une perspective pouvant dépasser le cadre purement local.

(2) Dans la poursuite de sa mission, l'association se propose de coopérer avec les institutions privées ou publiques, notamment communales, dédiées à des objectifs similaires.

(3) L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel.

**Art. 3 Durée.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Membres, admission, exclusion, cotisations.** L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur. Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.

**Art. 5.**

(1) Seuls les membres actifs jouissent des droits prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite; ils ont notamment seuls le droit de vote.

(2) Le nombre des membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq.

(3) La qualité de membre actif est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin.

(4) La qualité de membre d'honneur est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel ou moral. Leur nombre est illimité.

**Art. 6.**

(1) Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants au présent acte.

(2) Pour être admis ultérieurement comme membre actif, il faut avoir été admis par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix.

(3) La qualité de membre d'honneur est conférée par l'assemblée générale.

(4) La perte de la qualité de membre est régie par l'article 12 de ladite loi modifiée du 21 avril 1928. Est notamment réputé démissionnaire l'associé qui n'a pas payé sa cotisation pendant deux années consécutives.

(5) Tout membre peut démissionner en faisant parvenir au conseil d'administration une lettre recommandée.

(6) Sur proposition du conseil d'administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave en relation

avec l'objet social de l'association. Le membre faisant l'objet d'une proposition d'exclusion sera préalablement entendu par le conseil d'administration.

**Art. 7.** Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs et les membres d'honneur sont fixées chaque année par l'assemblée générale. Elles ne peuvent pas dépasser 50,- €.

**Art. 8 Administration.**

(1) L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration composée de 5 membres actifs au moins et de 15 membres actifs au plus, élus par l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés.

(2) Le mandat est de 2 ans, il est renouvelable.

**Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration.**

(1) Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et pour effectuer tous actes d'administration ou de disposition qui rentrent dans son objet. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint.

(2) Le conseil représente l'association judiciairement et extrajudiciairement. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

(3) Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

**Art. 10.**

(1) Le conseil pourra se faire assister d'un ou de plusieurs conseillers, pris hors de son sein, notamment pour faire partie d'un ou de plusieurs groupes de travail.

(2) Le conseil pourra nommer un secrétaire et un trésorier, qui ne seront pas nécessairement pris parmi ses membres.

(3) Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être cumulées par la même personne. Les attributions du secrétaire et du trésorier seront arrêtées par le conseil d'administration.

**Art. 11. Fonctionnement du conseil d'administration.**

(1) Le conseil d'administration élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier sauf pour ce qui est arrêté à l'article 10. Leur mandat est de 2 ans; il est renouvelable. Le mandat du premier conseil d'administration s'achèvera lors de l'assemblée générale qui suit la réunion constitutive de l'association. Le mandat des administrateurs est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

(2) Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins une fois tous les quatre mois, sur convocation du président ou du vice-président faite par écrit et envoyée huit jours francs avant la date de la séance.

(3) Le conseil d'administration doit se réunir en outre à la demande écrite d'au moins trois administrateurs adressés au président et indiquant le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion.

(4) Les réunions du conseil sont présidées par le président et, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président ou l'administrateur le plus ancien.

(5) Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs au moins est présente ou représentée. Les administrateurs peuvent donner par lettre, par télécopie ou par message électronique mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un collègue.

(6) Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

(7) Les procès-verbaux des séances sont signés par le président ou par celui qui le remplace et par le secrétaire. Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par le secrétaire.

(8) L'association est valablement engagée par la signature du président du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'association est valablement engagée par la signature conjointe du vice-président du conseil d'administration et d'un administrateur.

(9) Le conseil d'administration peut donner tous mandats pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés engageront l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

**Art. 12. Patrimoine, comptes, budgets et publication des décisions.** Les recettes de l'association consistent en:

- les cotisations des membres actifs et d'honneur,
- les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la prédite loi du 21 avril 1928,

- les revenus du patrimoine,
- les recettes des manifestations et activités diverses organisées par elle.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

**Art. 13.** L'exercice social correspond à l'année du calendrier. Elle commence donc le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence le jour de l'approbation des présents statuts pour se terminer le trente et un décembre de la même année.

**Art. 14.**

(1) A la fin de l'exercice social, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

(2) Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Chaque mouvement devra être justifié par une pièce comptable. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale.

**Art. 15. Assemblée générale.**

(1) L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

(2) Les articles 4 à 12 de la loi du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale.

(3) L'assemblée générale est convoquée par écrit, au moins huit jours à l'avance. Les invitations contiendront l'ordre du jour.

(4) Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale en est d'accord à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés valablement.

**Art. 16.**

(1) Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales, tout membre actif peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite.

(2) L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote secret est appliqué lorsque des personnes y sont impliquées.

(3) Le conseil d'administration fixe chaque année, au plus tard au mois de décembre, la date de l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera au premier trimestre de l'année suivante et à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

**Art. 17.**

(1) L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, par le plus âgé des administrateurs présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928.

(2) Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président et du secrétaire. Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les membres actifs et les membres d'honneur de l'association ainsi que les tiers pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier.

**Art. 18. Modification des statuts.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi de 1928.

**Art. 19. Dissolution et liquidation.**

(1) La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928.

(2) En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable aura une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social de l'association.

**Dispositions générales**

**Art. 20.** Les comparants au présent acte déclarent fixer le siège de l'association à Kopstal, 28, rue de Saeul, L-8189.

**Art. 21.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Référence de publication: 2008133227/9468/144.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05154. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

**Financière BPHL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.741.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133307/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00209. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**IHK Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 97.475.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133309/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00193. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Autorent Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.554.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

*Pour AUTORENT S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133311/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04738. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**S.O.S. Dépannage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.095.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour S.O.S. DEPANNAGE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133312/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04737. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Vanity s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 82.703.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour VANITY S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133313/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04742. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.733.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1323 du 30 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133383/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06084. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Ex-Aequo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 61, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 35.109.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour EX-AEQUO S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133314/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04735. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Archi-Concept International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 76.670.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour ARCHI-CONCEPT INTERNATIONAL S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133316/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04751. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Fevamotnico S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.246.

In the year two thousand and eight, on the tenth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FEVAMOTINICO S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Guillaume Schneider L - 2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128 246 (the Company). The Company has been incorporated on May 9, 2007 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1450 on July 13, 2007.

There appeared:

Yeldham Holdings Limited, a company organized under the laws of Cyprus, with registered office at 17, Gr. Xenopoulou Street, 3106 Limassol, Cyprus and registered under number 233846 (the Sole Shareholder), hereby represented by M<sup>e</sup> Etienne de Crepy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 10th, 2008.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25,- each to EUR 25,050.- (twenty-five thousand fifty Euro), by way of the issue of 502 (five hundred two) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in kind consisting in all its assets and liabilities of the Sole Shareholder.

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 25,050.- (twenty-five thousand fifty Euro) represented by 1,002 (one thousand and two) shares with a par value of EUR 25,- each to EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred fifty Euro) by way of the cancellation of 500 (five hundred) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by the Sole Shareholder of all its assets and liabilities.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase and decrease of the share capital adopted under items 1. and 3. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25,- each to EUR 25,050.- (twenty-five thousand fifty Euro), by way of the issue of 502 (five hundred two) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to 502 (five hundred two) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached balance sheet (the Assets and Liabilities) (but without limitation):

- Cash in an amount of EUR 2,000.-
- All the shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company;
- 10,999,108 PECS for an aggregate value of EUR 274,977,700 issued by the Company;
- 5,805,534 CPECS for an aggregate value of EUR 145,138,350 issued by the Company
- P-Note Receivable against the Company in an amount of EUR 100,000.-; and
- Liabilities in an amount of EUR 125,000.- consisting of a P-Note payable and invoices for advisory fees.

The contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of EUR 420,105,550.- (four hundred twenty million one hundred five thousand five hundred fifty Euro) is to be allocated as follows:

- an amount of EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred fifty Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of EUR 420,093,000 (four hundred twenty million ninety-three thousand Euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder dated October 10, 2008 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 420,105,550.- (four hundred twenty million one hundred five thousand five hundred fifty Euro).

It results furthermore from a certificate dated October 10, 2008, issued by the management of the Sole Shareholder that:

- "1. the Assets and Liabilities contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as per October 10, 2008;
2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 420,105,550.- (four hundred twenty million one hundred five thousand five hundred fifty Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder."

A copy of the above documents, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 25,050.- (twenty-five thousand fifty Euro) represented by 1,002 (one thousand and two) shares with a par value of EUR 25,- each to EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred fifty Euro) by way of the cancellation of 500 (five hundred) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by the Sole Shareholder of all its assets and liabilities.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in capital, as follows:

Yeldham Holdings Limited (five hundred two) shares . . . . .	502
Total: (five hundred two) shares . . . . .	502

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred fifty Euro), represented by 502 (five hundred two) shares in registered form having a par value of EUR 25,- each, all subscribed and fully paid-up."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six mille Euro (EUR 6,000).

*Capital Duty exemption*

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FEVAMOTINICO S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.246 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte notarié de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, précité, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1450 du 13 juillet 2007.

A comparu:

Yeldham Holdings Limited, une société organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à 17, Gr. Xenopoulou Street, 3106 Limassol, Cyprus et enregistrée sous le numéro 233846 (l'Associé Unique), ici représentée par M<sup>e</sup> Etienne de Crepy, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 octobre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée " ne varietur " par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.550 (douze mille cinq cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, à EUR 25.050 (vingt-cinq mille cinquante euros), par l'émission de 502 (cinq cent deux) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs de l'Associé Unique.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 25.050 (vingt-cinq mille cinquante euros), représenté par 1.002 (mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, à EUR 12.550 (douze mille cinq cent cinquante euros) par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport par l'Associé Unique de tous ses actifs et passifs.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital social adoptées aux points 1. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.550 (douze mille cinq cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, à EUR 25.050 (vingt-cinq mille cinquante euros), par l'émission de 502 (cinq cent deux) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscription - libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à 502 (cinq cent deux) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs tels que décrits dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs) comprenant en particulier (mais sans limitation):

- Numéraire d'un montant de EUR 2.000
- Toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société;
- 10.999.108 PECs pour un montant total de EUR 274.977.700 émis par la Société;
- 5.805.534 CPECs pour un montant total de EUR 145.138.350 émis par la Société
- Créances "P-Note" envers la Société d'un montant de EUR 100.000; et
- Le Passif d'un montant de EUR 125.000, composé d'un billet à ordre et de factures de frais de conseil.

L'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société, d'un montant total de EUR 420.105.550 (quatre cent vingt millions cent cinq mille mille cinq cent cinquante euros) sera affecté comme suit:

- un montant de EUR 12.550 (douze mille cinq cent cinquante euros) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- un montant de EUR 420.093.000 (quatre cent vingt millions quatre-vingt-treize mille euros) sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documentée entre autres, par un bilan de l'Associé Unique daté du 10 octobre 2008 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique, qui montre que la valeur nette d'inventaire des Actifs et Passifs apportés à la Société est évalué à au moins EUR 420.105.550 (quatre cent vingt millions cent cinq mille cinq cent cinquante euros).

Il résulte en outre d'un certificat daté du 10 octobre 2008 émis par la gérance de l'Associé Unique que:

- "1. les Actifs et Passifs apportés par l'Associé Unique à la Société figurent sur le bilan annexé au 10 octobre 2008;
2. basé sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société conformément au bilan annexé est évaluée à au moins EUR 420.105.550 (quatre cent vingt millions cent cinq mille cinq cent cinquante euros) et depuis la date du bilan aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont soumis à aucune restriction ou grevés d'un nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et
4. toutes les formalités consécutives à la cession de la détention légale des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique."

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 25.050 (vingt-cinq mille cinquante euros), représenté par 1.002 (mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, à EUR 12.550 (douze mille cinq cent cinquante euros) par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport par l'Associé Unique de tous ses actifs et passifs.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation et à la réduction du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente de la manière suivante:

Yeldham Holdings Limited (cinq cent deux) parts sociales . . . . .	502
Total: (cinq cent deux) parts sociales . . . . .	502

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y faire refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social est fixé à EUR 12.550 (douze mille cinq cent cinquante euros), représenté par 502 (cinq cent deux) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à six mille euros (EUR 6.000).

*Exonération du droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport en nature se compose de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique, une société constituée dans l'Union Européenne à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société fait référence à l'article 4-1 de la loi daté du 29 Décembre 1971, tel que modifié, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. de Crepy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2008. LAC/2008/41647. - Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008133324/5770/232.

(080155743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Den Heischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 4, Am Clemensbongert.

R.C.S. Luxembourg B 132.983.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

*Pour DEN HEISCHTER S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133328/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04731. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**GDCI-RIEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 93.892.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133334/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Ware SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 133.663.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133341/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Espace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 104.034.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133343/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Espace Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 84.390.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133345/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Berringer Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.983.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.10.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008133349/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08375. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Les Editions Europe Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2322 Luxembourg, 37, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 46.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133351/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00159. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**BRE/Europe Italy Hotel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.890.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 352 du 17 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133384/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06115. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Metalco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 5, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 114.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133355/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00160. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Immobilière Martine Kirsch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1317 Luxembourg, 3, rue Sainte Catherine.

R.C.S. Luxembourg B 98.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133368/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00163. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Nuovostyle G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133369/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00164. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Ger-La Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 72.786.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133465/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03493. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Les Kangourous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 80, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 93.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133370/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00166. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

**Futuretech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 74.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133371/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00169. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Olliewood Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 90.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008133372/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00170. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Eurotour 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 57.195.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133479/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05335. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Erima Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 116, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 103.055.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour ERIMA S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133382/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04736. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**BRE/Europe 4-P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.714.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1521 du 21 juillet 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133385/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06111. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**BRE/Nicolaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.233.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 25 du 15 janvier 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133386/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06105. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**BRE/Triangle Shareholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.797.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1509 du 18 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133387/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06099. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**BRE/Triangle JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.694.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1221 du 19 août 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133388/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06098. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**AD Tempus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 109.151.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133389/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05696. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080155779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**Financière Daunou 17 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008133265/242/12.

(080155867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---

**OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008133267/242/12.

(080155880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

---